

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 5 décembre 2023** à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 1 111 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone P-307, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **8800, avenue Chaumont** la construction d'une clôture en gabions, et ce, malgré l'article 221 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas ce type de matériau pour une clôture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2023.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement